



Eglise évangélique réformée du canton de Vaud

Paroisse de Bussigny - Villars-Ste-Croix

Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du **dimanche 19 novembre 2023** Au Temple de Bussigny

A l'issue du culte dominical le Pasteur Laurent Zumstein demande la bénédiction du Seigneur sur nos travaux. L'assemblée paroissiale est ouverte par le Président Claude Vullioud à 10 h 55.

Il salue les 38 paroissiens et paroissiennes présents et les remercie de participer activement à la marche de la paroisse.

Ordre du jour :

1. Accueil et rappel des principes constitutifs de l'Eglise vaudoise.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2023.
4. Présentation et adoption du budget de la paroisse pour 2024
5. Fixation du nombre de conseillers paroissiaux pour la législature 2024-2029
6. Informations du Conseil paroissial
7. Informations sur le Synode et la Région
8. Propositions individuelles et divers

Excusés : M. et Mme Georges Conne

1. Accueil et rappel des principes constitutifs de l'Eglise vaudoise

M. Claude Vullioud donne lecture des articles 1, 2 et 12 des principes constitutifs de l'Eglise Vaudoise.

« 1. L'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud a pour seule autorité Jésus-Christ, le Fils de Dieu. Avec la Bible, elle le reconnaît comme Sauveur et Seigneur de l'humanité et du monde. L'Eglise trouve en Lui son fondement et son sens. »

« 2. A la lumière du Saint-Esprit, elle cherche à discerner dans les Ecritures la Parole de Dieu. Elle proclame le salut par grâce accueilli dans la foi. Avec les Eglises de la Réforme, elle affirme que la Bible doit toujours être interprétée et soumet cette interprétation à la Bible elle-même. »

« 12. Ouverte à tous, elle reconnaît comme membre toute personne qui accepte « la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit » ainsi que ses Principes constitutifs et ses formes organiques. Elle remet à Dieu le jugement des cœurs ».

M. Vullioud dit toute la reconnaissance de la paroisse envers les ministres, les bénévoles et les conseillers et conseillères qui travaillent à la marche de notre paroisse.

2. Election de deux scrutateurs

Les deux scrutatrices proposées par M. Claude Vullioud sont élues par l'assemblée ; il s'agit de Mme Sandrine Bühler et de Mme Anne Vullioud.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2023

Aucune correction n'est apportée au procès-verbal ; il est adopté à l'unanimité de l'assemblée.

Le Président remercie l'auteur du rapport.

4. Présentation des comptes et adoption du budget de la paroisse pour 2024

Le rapport est distribué à l'entrée du Temple. L'assemblée n'en demande pas la lecture ; il est brièvement présenté par M. Vullioud et Mme Rachel Küng.

a. Présentation des comptes 2023 par Mme Rachel Küng.

Sous compte 3725 : Les charges de la chapelle sont reprises par la commune de Villars-Ste-Croix. En conséquence suite à la dissolution de la provision de 21'923.45 CHF, cette somme permettra d'équilibrer le budget et d'avoir une avance pour le renouvellement du matériel informatique de la paroisse.

Sous compte 4204 : les frais divers de 700.CHF sont prévus pour la mise ne place du nouveau conseil de paroisse.

Sous compte 5890 : merci de mettre un commentaire si nécessaire.

3400 et 3094 sont regroupés le calendrier et les dons divers.

Sous compte 3601 : avec une légère baisse la fête de la paroisse a connu un succès normal malgré l'absence de souper avec 8'000.- CHF.

b. Discussion et adoption des comptes

Les comptes 2023 sont adoptés à l'unanimité des 36 membres de l'assemblée par vote à main levée.

5. Fixation du nombre de conseillers paroissiaux pour la législature 2024-2029

Mme Rachel Küng fait part des besoins du conseil ;

Pour un bon fonctionnement du conseil il faudrait sept conseiller(e)s. C'est un espoir car actuellement le CP fonctionne avec 6 personnes.

La proposition est acceptée par l'assemblée pour la prochaine législature.

6. Informations du Conseil paroissial

Mme Rachel Küng, Présidente du Conseil paroissial donne les informations sur les projets menés depuis ce printemps par le conseil paroissial. En voici un aperçu.

Le groupe FamilleS un peu « en panne » depuis le COVID a été remis en route et a d'ores et déjà choisi 3 dates pour des cultes et activités adaptées aux familles et incluant l'ensemble des paroissiens. L'un d'eux a eu lieu le 27 août autour du souffle et de l'orgue.

Les méditations du vendredi soir appelées « STOP » ont commencé régulièrement dès fin avril.

Un piano d'occasion d'excellente qualité a été acheté pour le temple. Il a déjà permis d'accueillir une partie de la fête de la musique de Bussigny, journée très appréciée des habitants. Il permettra aussi d'accueillir certains concerts ou spectacles au temple ou d'animer des cultes particuliers.

Enfin, le conseil a activement travaillé sur l'avenir de la paroisse sous plusieurs aspects. L'année prochaine sera une année qui verra plusieurs changements pour nous.

Le premier est le changement de législature au niveau de toute l'EERV. Cela signifie que les membres du Conseil paroissial, du comité de l'Assemblée, des commissions diverses vont être réélus – pour ceux qui continuent – ou doivent être trouvés. De même à l'échelon régional, puis synodal.

Les membres du conseil actuel ont donc réfléchi l'été passé pendant une matinée sur leur engagement personnel présent et futur dans la paroisse. Ces temps de réflexions articulent toujours une réflexion plus personnelle et une réflexion sur les orientations voulues pour la paroisse. Ce qui est ressorti le plus en juillet est le besoin de développer et d'entretenir la spiritualité et la prière.

Étant donné que plusieurs membres du conseil ne se représenteront pas, le travail de ces prochains mois sera de trouver de nouveaux membres. De même pensons aux différentes commissions et, si quelqu'un se sent appelé, au conseil régional. Vous êtes invités à porter cela dans la prière, à vous annoncer si vous vous sentez d'assumer une de ces tâches ou si vous pensez à quelqu'un. Merci de porter cela avec le conseil.

D'autre part, l'autre grand changement pour l'année prochaine sera amené par le départ à la retraite de Sylvie Dépraz à la fin de l'été. La procédure de repourvue pour son poste paroissial à 50 % a changé par rapport à nos dernières expériences en la matière. Les paroisses et régions sont à nouveau partie prenante pour le choix. Cela signifie concrètement que nous pouvons

- participer à l'élaboration du profil de poste
- participer aux entretiens avec les candidats et au choix.

La commission de repourvue – c'est-à-dire les gens qui entendront les candidats et choisiront – sera composée vraisemblablement de 2 délégués de la Région, Christophe Reymond coordinateur et Lucien Nicolet membre du conseil régional, et de 2 délégués de la paroisse. Le conseil a choisi Sandrine Bühler et Jean-Pierre Frauche pour cette tâche.

D'autre part, le conseil paroissial a dévolu une grande partie de sa retraite de cet automne à un travail approfondi sur l'identité de notre paroisse et le profil souhaité de la part des candidats au poste à 50 % qui doit être repourvu. Nous avons été accompagnés pour ce travail par Mme Christine Cand Barbezat et M. François Barbezat, qui ont une expérience RH et coaching.

Je vais vous présenter le fruit de notre travail (retraite du 28 octobre 2023 en vue d'élaborer un profil de poste pour 50% dans la paroisse de Bussigny-Villars-Ste-Croix) et ouvrirai ensuite la discussion. Les membres du conseil seraient ravis d'entendre l'assemblée sur ce sujet et de la faire participer à ce processus important qui nous concerne tous.

Le canevas utilisé pour notre travail était le suivant : caractéristiques de la paroisse, caractéristiques exigées du candidat, caractéristiques souhaitées.

Trois caractéristiques de la paroisse

- Une paroisse – 2 lieux (Bussigny et Villars-Ste-Croix) en mutation : fort accroissement de la population et changement de type de population.
- Noyau de paroissiens engagés. Il importe à ce noyau d'avoir une vie spirituelle nourrie par des cultes vivants et contextualisés. Les temps de convivialité sont également importants et fédérateurs.
- Ponctuellement, la paroisse peut compter sur une fréquentation et un engagement plus large. A noter notamment, un groupe « FamilleS » constitué.

Trois caractéristiques exigées du/de la candidat-e

- Ouverture aux autres sans jugement : forte inclusivité en prenant soin de toutes et tous.
- Bon équilibre entre un travail en équipe indispensable et une certaine autonomie.
- Présence physique et visibilité pour favoriser le lien communautaire : le domicile sur territoire paroissial n'est pas exigé, mais une présence soutenue dans les locaux paroissiaux et les communes.
- Prédications accessibles à toutes et tous.

Trois caractéristiques souhaitées du/de la candidat-e

- Compétences de travail avec les enfants
- Créativité
- Disponibilité pour visites et entretiens à la demande

Tâches parallèles et éléments supplémentaires

- Le Conseil paroissial informe et fait participer au maximum l'Assemblée paroissiale.
- Le Conseil paroissial a la responsabilité d'intégrer le/la candidat-e retenu-e.
- Les membres de la commission de repourvue peuvent tester les éléments suivants lors de l'entretien avec les candidats :
 - quels sont les moyens de ressourcement des candidats ?
 - ont-ils une vie spirituelle personnelle et sont-ils à l'aise pour témoigner de leur foi ?
 - opportunité d'aller écouter les candidats lors d'un culte ?

Mme Rachel Küng termine par de chaleureux remerciements aux personnes présentes aujourd'hui qui démontrent leur appartenance et leur soutien à la paroisse.

7. Informations sur le Synode et la Région

M. le Pasteur Laurent Zumstein donne quelques nouvelles du Synode.

L'assemblée du conseil régional s'est tenue le jeudi 17 novembre à Bussigny (Jean-Charles Rey et Daniel Boss).

Mme Dépraz travaille sur le projet de Jésus Christ superstar ; il s'agira d'une forme d'oratorio (joué 3 fois en mars prochain). Tout soutien est bienvenu. Une avant-première est prévue le 21 janvier lors d'une célébration œcuménique.

Le Synode s'est réuni au Parlement cantonal les 3 et 4 novembre 2023. Les délibérations ont porté sur le budget 2024 qui a été adopté sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission des finances. L'autre thème important portait sur la Gouvernance.

Le Conseil synodal étudie la repourvue des postes dans un processus de réduction des postes afin d'obtenir une réduction de l'équivalent plein temps. Chaque région devra assumer des postes vacants pour une répartition équitable des forces (suffragants et nouveaux engagements). Il manquera vraisemblablement 5 postes à plein temps en 2024. La difficulté pourrait être contournée en engageant des « animateurs d'église » qui devront acquérir quelques compétences pour l'Eglise.

Question : faudra-t-il simplifier les structures de l'Eglise ? voilà le challenge pour les paroisses, les régions et le Synode.

8. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Jacques Vittoz prend la parole et se réjouit de voir que les paroissiens pourront choisir leur pasteur en récupérant leurs droits comme par le passé.

Mme Judith Wehrli regrette qu'il n'y ait plus de culte de la réforme. ?

M. Madelaine aimerait savoir pourquoi les nouveaux arrivants protestants ne sont pas annoncés par l'administration communale. Mme Depraz répond que cela n'est pas possible c'est de la responsabilité de chacun de s'annoncer à la commune.

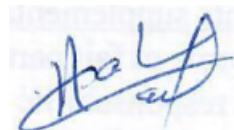
Mme Ramelet demande ce que deviennent les cultes des familles. Des travaux préparatoires, avec les jeunes parents, sont en cours d'après Mme Küng. Mme Frauche souhaite plus de rapprochements avec les jeunes et les aînés, cela lui semble essentiel pour la vie d'une paroisse.

Mme Dépraz signale les rencontres avec les autres communautés chrétiennes. Une rencontre avec les communautés chrétiennes de l'ouest lausannois montre que chez les jeunes peu importe qu'ils soient protestants, catholiques, évangéliques, ils se reconnaissent comme chrétiens.

Il est cependant important pour que les jeunes participent à la vie paroissiale. Les jeunes parents qui viennent en famille 3 à 4 fois par an aux cultes représentent déjà une fréquentation régulière.

Sans autre proposition individuelle, M. Claude Vulliod, Président, remercie les personnes qui s'investissent dans la marche de la paroisse tout au long de l'année et en particulier les bénévoles, les ministres, les conseillers et les conseillères.

L'assemblée paroissiale d'automne 2023 est close à 11h46.



Bussigny, le 30 novembre 2023

Paul Madelaine

Secrétaire